

Modalités de contrôle des connaissances (MCC) – Protocole d'évaluation 2020-2021

Introduction

En fin de chaque semestre, les évaluations permettent de valider l'enseignement (pour tout ou partie) et d'attribuer un nombre de « European Credits Transfer System » (ECTS) répertorié à l'annexe 3 de la maquette de formation des masseurs kinésithérapeutes, en conformité avec l'arrêté du 2 septembre 2015.

Pour toutes les promotions des deux cycles de deux ans d'études, soit une scolarité de 4 années, les évaluations se font par un contrôle continu :

- Un minimum de 2 notes par UE par semestre est obligatoire (sous le contrôle de chaque responsable des champs et d'UE).
- Chaque semestre correspond à 30 ECTS.
- Un examen représentatif UE par UE cycle par cycle permet d'évaluer les connaissances et les compétences globales acquises.
- La notation est exprimée sur 20 points sans avoir recours à un coefficient de pondération.

Modalités possibles :

- En distanciel via la plateforme MOODLE ; QCM, texte à trou, constitution de dossier individuel et/ou en groupe, tous les outils d'évaluation proposés par MOODLE.
- En distanciel via la plateforme SIDES – évaluation mutualisée avec les L2/L3 médecin et tous les outils d'évaluation proposés par MOODLE
- En présentiel – évaluation des pratiques professionnelles – démonstration en présence d'un évaluateur extérieur MKDE et d'un permanent de l'IFMKN – 10 minutes de démonstration pratique et 5 minutes de questions – réponses.
- En présentiel, lors des TD d'évaluation programmés par l'enseignant – note/20 attribuées suite une démonstration pratique ou un énoncé oral.

L'attribution des notes est proratisée en regard du nombre de notes obtenues du semestre. Aucun coefficient n'est appliqué. Le nombre de notes par UE et par semestre est laissé à la discrétion du responsable de l'UE (avec un minimum de 2 notes/ semestre et par UE).

• **UE du premier cycle –**

UE1, 2 : tous les outils d'évaluation proposés par MOODLE.

UE3 : évaluations par QCM +/- mutualisé avec les L2/L3 médecine via SIDES et tous les outils d'évaluation proposés par MOODLE.

UE, 4, 5, 6 : tous les outils d'évaluation proposés par MOODLE.

UE7 : évaluations ponctuelles lors des TD du semestre et/ou une évaluation orale pratique de 15 min avec un double jury composé d'un MKDE enseignant permanent et d'un MKDE extérieur.

UE8, 9, 10, 12, 13 : tous les outils d'évaluation proposés par MOODLE.

UE11 : les stages, validation via le portfolio.

	2020-2021 PREMIERE ANNEE DU PREMIER CYCLE (EMK2)										décision CAC	2021-2022 DEUXIEME ANNEE DU PREMIER CYCLE EMK3										décision	ECTS acquis
	Semestre 1		Semestre 2		Session 2 EMK2							Semestre 3		Semestre 4		Session 2 EMK3							
	moyenne S1	validation ECTS	moyenne S2	validation ECTS	note S1	note S2	nb ECTS	déficit ECTS	nb heures	moyenne S3		validation ECTS	moyenne S4	validation ECTS	note S3	note S4	nb ECTS	déficit ECTS	nb heures				
UE1		3		2			5															5	
UE2		3		3			6															6	
UE3		4		4			8															12	
UE4		5		5			10															20	
UE5																						6	
UE6		2		2			4															8	
UE7		8		7			15															28	
UE8		1		1			2															4	
UE9		1		1			2															4	
UE10																						5	
UE11 stage 1		2					2															3	
UE11 stage 2				4			4															3	
UE11 stage 3																						6	
UE11 stage 4																						6	
UE12		1		1			2															2	
UE13																						2	
		30		30			60															120	

Tableau n° 1 : répartition des ECTS du 1er cycle

• **UE du second cycle –**

UE 14, 15, 16, 17, 18 : tous les outils d'évaluation proposés par MOODLE.

UE 19, 20, 21, 23 : évaluations ponctuelles lors des TD du semestre et/ou une évaluation orale pratique de 15 min avec un double jury composé d'un MKDE enseignant permanent et d'un MKDE extérieur et ou tous les outils d'évaluation proposés par MOODLE.

UE 24, 25, 26, UI29* : tous les outils d'évaluation proposés par MOODLE.

UE 27, 28 : suivi dossier de l'avancement du mémoire puis soutenance orale du mémoire de fin d'études – Notation – validation par le directeur de mémoire désigné aléatoirement.

UE 30 : les stages, validation via le portfolio.

UE 31, 32 : tous les outils d'évaluation proposés par MOODLE.

*UI : Unité Intégrative



	2020-2021 - PREMIERE ANNEE DU SECOND CYCLE (EMK4)									2021-2022 - DEUXIEME ANNEE DU SECOND CYCLE (EMK5)									ECTS acquis	
	Semestre 5		Semestre 6		Session 2 K3					Semestre 7		Semestre 8		Session 2 K4						
	moyenne S5	validation ECTS	moyenne S6	validation ECTS	note S5	note S6	nb ECTS	déficit ECTS	nb heures	moyenne S7	validation ECTS	moyenne S8	validation ECTS	note S1	note S2	nb ECTS	déficit ECTS	nb heures		
UE14																				6
UE15		3		3				6												6
UE16		4		3				7												7
UE17		3		2				5												5
UE18		4		2				6												6
UE19		3		2				5												7
UE20		2		1				3												5
UE21		1		1				2												5
UE22				1				1												4
UE23				1				1												8
UE24		1		1				2												5
4				4				4												4
UE26		1		1				2												4
UE27		1		1				2												6
UE28																				8
UE29																				4
UE30 Stage 5		6						6												6
UE30 Stage 6				6				6												6
UE30 Stage 7													12							12
UE31 optionnelle		1		1				2												2
UE32 optionnelle																				4
		30		30				60					30		30					120

Tableau n° 2 : répartition des ECTS du 2nd cycle

Pour les épreuves sur tablettes :

A ce jour, concernant l'UE3 et l'UE4, les étudiants sont évalués sur tablettes à la Faculté de Médecine de Nice dans les mêmes conditions que les étudiants en Médecine de L2 et L3. Ils doivent respecter les conditions du règlement intérieur des examens sur tablettes établis par la Faculté de Médecine d'UCA.

Les UE qui se compensent :

Selon l'article 9 de l'arrêté du 2 septembre 2015 relatif au Diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute :

La compensation des notes s'opère entre deux unités d'enseignement, à condition qu'aucune des notes obtenues par l'étudiant pour ces unités ne soit inférieure à 08/20. Les unités d'enseignement qui donnent droit à compensation entre elles sont les suivantes :

Une UE compensable doit être compensée dans le même semestre SAUF pour la compensation entre l'UE12 du semestre 1 et l'UE13 du semestre 2, qui se fait uniquement en fin de EMK3 (K2).

Une compensation est possible si et seulement si la note à une des UE compensable est d'au moins 08/20.

1er Cycle :

UE1 « Santé Publique » et UE2 « Sciences humaines et sciences sociales » (moyenne des 2 UE) Exemple : 8/20 à l'UE1 et 12/20 à l'UE2 = 10/20 => Les ECTS sont donc attribués

UE6 « Théories, modèles, méthodes et outils en kinésithérapie » et UE8 « Méthodes de travail et méthodes de recherche ».

Exemple : 10/20 à l'UE6 et 8/20 à l'UE8 => 2ème session

2-ème Cycle :

UE22 « Théories, modèles, méthodes et outils en réadaptation » et UE24 « Intervention du kinésithérapeute en santé publique »

Les unités d'enseignement optionnelles donnent lieu à compensation entre elles dans chacun des deux cycles.

Les autres unités d'enseignement ne donnent jamais lieu à compensation.

MCC validées par le président de l'ICOGI, Mr Stéphane Azoulay.



Arnaud Choplin